

## Cas D'Accident

### Chute de hauteur à partir d'un échafaudage volant

#### 1-Résumé de l'accident :

Un maçon âgé de 25 ans se trouvait à une hauteur de 15 mètres du sol sur un plancher d'échafaudage volant, occupé à des travaux de ravalement du mur d'un bâtiment. Au moment de faire descendre l'échafaudage en utilisant le treuil d'un seul côté, ce dernier s'inclina d'un seul côté engendrant la rupture d'un support et le déséquilibre de la victime qui glissa sur le plancher et chuta dans le vide vu l'absence d'un garde-corps sur le côté pour le retenir et que la victime ne portait pas un harnais de sécurité

#### 2- Conséquences :

Décès du maçon des suites de ses blessures (traumatisme crânien et blessures diverses notamment au niveau du bassin et des membres inférieurs et supérieurs.

#### 3- Causes :

- Rupture d'un support et basculement de l'échafaudage su le côté ;
- Absence d'équipements de protection individuelle (harnais de sécurité) ;
- Manipulation dangereuse du treuil de l'échafaudage ;
- Méconnaissance du risque ;

#### 4- Solutions :

- les opérations de montée et de descente d'un échafaudage doivent être effectuées par deux personnes (l'une à chaque extrémité)
- les travailleurs doivent porter des harnais de sécurité .Ces derniers doivent être attachés à des points solides de la construction.
- les échafaudages volants utilisés doivent être conformes aux normes.
- Les travailleurs doivent être formés et informés de tous les risques auxquels ils peuvent être confrontés notamment ceux qui concernent les travaux en hauteur.
- Avant d'être utilisés, les échafaudages volants doivent être vérifiés par une personne compétente surtout, après une période de mauvais temps ou une interruption prolongée.

